

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 janvier 2019

CP2019_01_6
id. 4357

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE REVÊTEMENTS
MURAUX, SOLS SOUPLES, SOLS DURS, FAÏENCES
DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Le présent marché a pour objet des travaux de revêtements muraux, sols souples, sols durs, faïences dans les bâtiments départementaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans minimum ni maximum, en application de l'article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera conclu pour un an à compter de sa notification, puis reconduit 3 fois de manière tacite par période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Le marché est décomposé en 9 lots définis comme suit :

- Lot 1 : revêtements muraux – tous les bâtiments départementaux à l'exclusion du laboratoire vétérinaire et du restaurant universitaire
- Lot 2 : revêtements muraux – tous les bâtiments du laboratoire vétérinaire
- Lot 3 : revêtements muraux – restaurant universitaire
- Lot 4 : revêtements de sols souples – tous les bâtiments départementaux à l'exclusion du laboratoire vétérinaire et du restaurant universitaire
- Lot 5 : revêtements de sols souples – tous les bâtiments du laboratoire vétérinaire
- Lot 6 : revêtements de sols souples – restaurant universitaire
- Lot 7 : revêtements de sols durs/faïences – tous les bâtiments départementaux à l'exclusion du laboratoire vétérinaire et du restaurant universitaire
- Lot 8 : revêtements de sols durs/faïences – tous les bâtiments du laboratoire vétérinaire
- Lot 9 : revêtements de sols durs/faïences – restaurant universitaire

Les candidats avaient la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

La consultation est passée par appel d'offres ouvert en application des articles 25-I-1°, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 10/10/2018 au BOAMP et JOUE. Le dossier de consultation a été déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <http://www.ledepartement.fr/demarches-en-ligne/marches-publics.html>

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 13/11/2018 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Aucune offre n'a été déposée pour les lots : 7, 8 et 9. Ils feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le titulaire du marché est choisi par la commission d'appel d'offres.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 19 décembre 2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a décidé d'attribuer les marchés relatifs aux lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés relatifs aux travaux de revêtements muraux, sols souples, sols durs, faïences dans les bâtiments départementaux avec l'entreprise Peintures Sud-Ouest (PSO), pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6, étant précisé que les lots 7, 8 et 9 feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC